

Mesure d'allègement Suspension du taux d'intérêts et de pénalités sur les taxes foncières 2020 et autres tarifs

Vu les impacts économiques et dans le contexte actuel et exceptionnel de la COVID-19, le conseil municipal désire informer les contribuables que la municipalité de Saint-Claude suspend temporairement les taux d'intérêts ainsi que les pénalités sur les comptes de taxes 2020. Cette décision a été prise à la séance du 6 avril.

Ainsi, les citoyens qui ne sont pas en mesure de respecter les échéances prévues pour le paiement des taxes 2020 ne paieront pas d'intérêts ni de pénalités, et ce jusqu'au 30 septembre 2020.

Nous tenons à vous rappeler que les bureaux sont fermés, vous pouvez faire vos paiements par SIPC ou par la poste.

Le conseil vous remercie de votre collaboration et de votre vigilance concernant les normes entourant le coronavirus.